

Rapport d'activité synthétique **2021**

afus 16



*Fédération des Acteurs de l'Urgence
Sociale de la Charente*

BP 61024 – 16001 ANGOULEME CEDEX

Tél : 05 45 93 62 91

Courriel : secretariat@afus16.fr

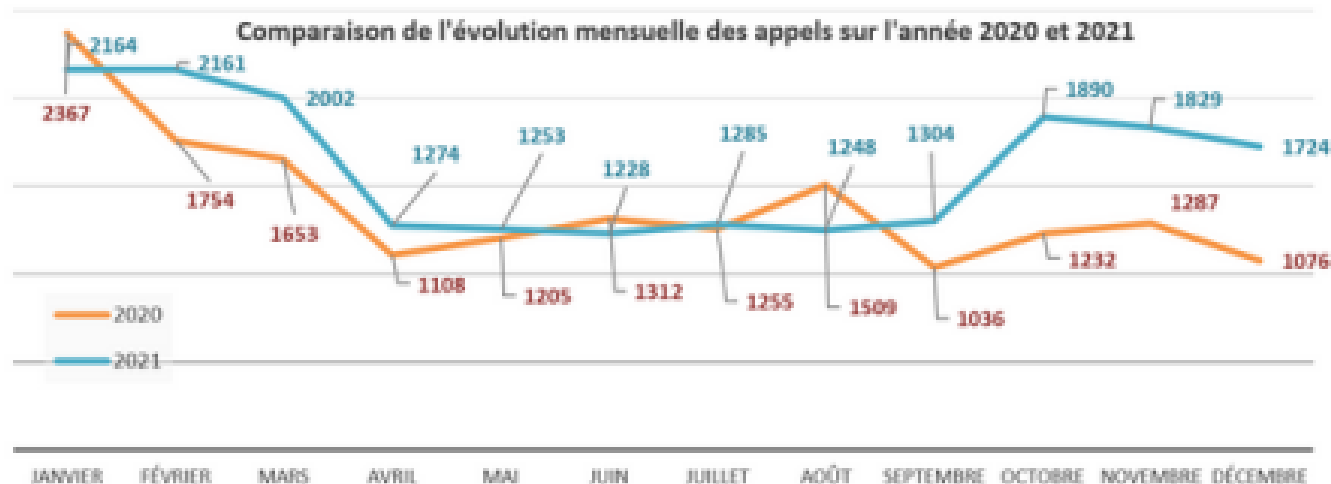
Web : afus16.fr

Plateforme d'écoute - 115

Des appels en forte progression.

Les différents types d'appels reçus au 115 :

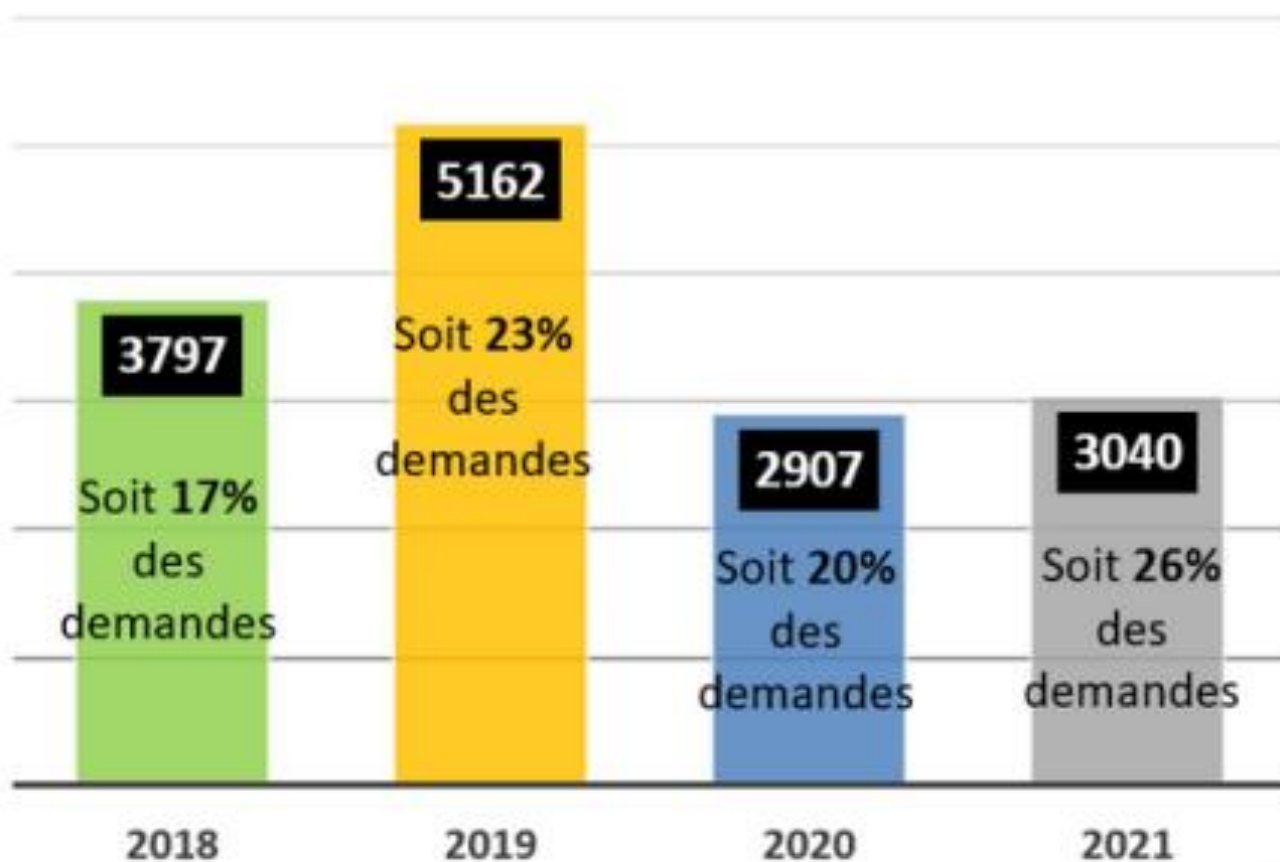
	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2020-2021
Appels réels	24 885 Dont 43% de rappel usagers	12 941 Dont 36% de rappel usagers	15 603 Dont 33% de rappel usagers	+ 21 %
Appels partenaires	16 714	12 925	12 792	-1 %
Appels polluants	1 167	928	967	+ 4%
TOTAL	42 766	26 794	29 362	+ 10%



Nous pouvons observer sur ce graphique, que le 115 a une activité très variable selon les périodes de l'année. Cette augmentation est liée à la période de confinement de l'année passée.

Des demandes plus fortes sur les zones plus denses de population, 72 % des appels viennent de Grand Angoulême, 20 % de Grand Cognac et 8 % du reste du département.

REPONSES NEGATIVES DU 115



Les familles appelantes sont plus rapidement stabilisées, et ont donc moins besoin de rappeler

Après une hausse des appels de femmes les années précédentes, en 2021 le nombre de femmes ayant appelé le 115 a baissé de 48%.

Cette année encore, en 2021 les appelants du 115 sont très majoritairement des hommes seuls.

Plateforme d'écoute - DWC

460 appels ont été reçus en 2021.

Le 1er appel est plus souvent effectué par la victime elle-même (302 appels soit 68%), suivi d'appels émis par les travailleurs sociaux (soit 56%).

Les victimes sont dans la majorité des personnes sans enfant (soit 38% des appelants). Leur lieu d'appel est cette année encore principalement sur le territoire d'Angoulême Centre - Soyaux (soit 29%).

La demande émise lors de l'appel au Numéro vert se caractérise par :

1. une demande d'information (55%),
2. une demande pour un suivi de situation (27%),
3. une demande pour un besoin d'écoute (14%).

Les réponses données par les écoutantes à ces victimes concernent :

1. une information sur le dispositif,
2. une orientation vers l'Accueil de jour,
3. une proposition d'accueil.

Les violences plus fréquemment évoquées sont les violences verbales (dans 36% des cas). Elles sont suivies par les violences physiques (31%) et la violence psychologique (26%).

L'hébergement des personnes seules ou en couple sans enfant

L'offre d'hébergement est composée de places en collectif et en diffus.

Le centre d'accueil d'urgence géré par **Angoulême Solidarité** offre 20 places (pour des hommes, des femmes ou des couples) et 7 places supplémentaires permettant la stabilisation de personnes pouvant vivre en cohabitation et ayant des démarches à effectuer.

La communauté d'Emmaüs propose quant à elle depuis longtemps une chambre de passage, et offre depuis janvier 2022 deux nouvelles chambres avec 3 places pour hommes et 3 places pour femmes.

	Nombre de nuitées en 2017	Nombre de nuitées en 2018	Nombre de nuitées en 2019	Nombre de nuitées en 2020	Nombre de nuitées en 2021	Taux d'occupation en 2021	Taux de variation des nuitées entre 2020 et 2021
Grand Cognac	2310 nuitées	2088 nuitées	3632 nuitées	3187 nuitées	2402 nuitées	89%	-24%
Grand Angoulême	3533 nuitées	4327 nuitées	5491 nuitées	5080 nuitées	5857 nuitées	94%	-7%
Reste du Département	3921 nuitées	4080 nuitées	5892 nuitées	2479 nuitées	2065 nuitées	57%	-17%
TOTAL DES NUITÉES	9764 nuitées	10 495 nuitées	15 015 nuitées	10 746 nuitées	10 324 nuitées	83%	-4%

Sur le territoire charentais se situent 31 haltes de nuit dont 5 sont gérées par **Mosaïque** (sur Cognac).

Les variations négatives du taux des nuitées s'expliquent par la configuration des ménages et par les dégradations de nos hébergements.

Focus RPPI (Réfèrent Parcours des Personnes Isolées)

Ce sont 688 personnes différentes qui ont appelé le 115 dont 519 personnes différentes qui ont accédé au moins une fois à un hébergement du 115 sur l'année 2021, face à 472 personnes l'année précédente. Parmi ces 519 personnes, 295 personnes ont pu bénéficier d'une première évaluation physique par les référentes de parcours soit 57% (- 18% /2020).

L'objectif; rencontrer toutes les personnes seules hébergées dans le dispositif d'urgence pour mieux les connaître, pour mieux leur expliquer les modalités de fonctionnement du dispositif et ses possibilités, et ainsi faciliter leur sortie de l'urgence.

Toutes les personnes ne sont pas rencontrées par la suite. En effet, certaines refusent de rencontrer un professionnel, d'autres ont déjà un travailleur social vers qui se tourner (MDS, CCAS, autres services sociaux), d'autres n'accèdent qu'une fois aux hébergements de Charente avant de repartir ou de trouver une autre solution.

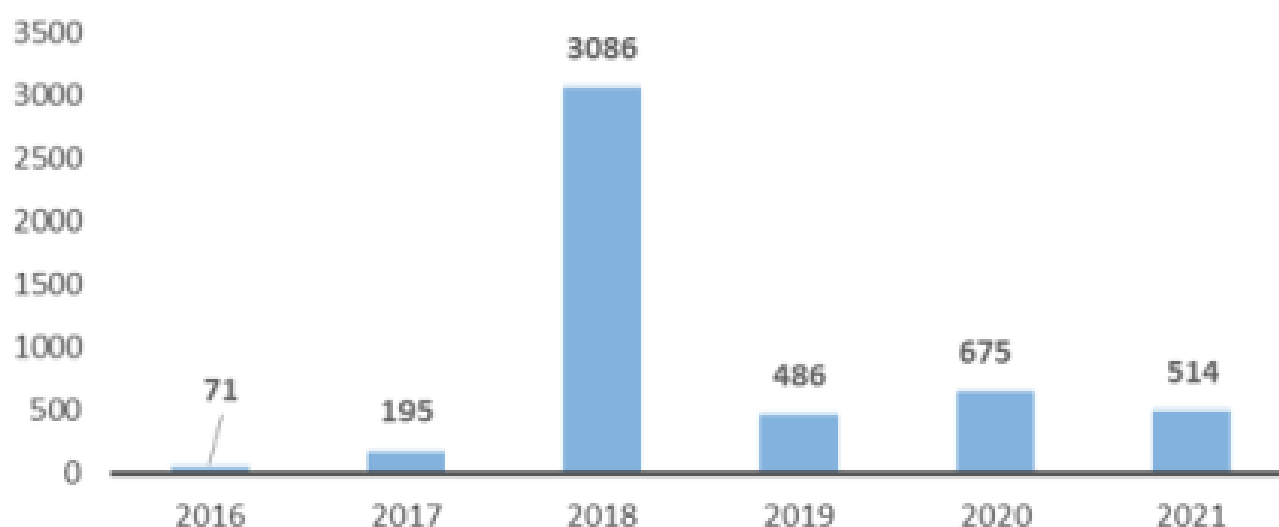
Bien que les RPPI aient invité toutes les personnes rencontrées à déposer une demande HLM, seules 21% des personnes ont fait cette démarche.

Engager une démarche d'insertion, nécessite du temps et une mise en confiance de la personne envers le service d'aide mais en lui-même également.

Hôtel

Prise en charge des personnes isolées

Nombre de nuitées réalisées à l'hôtel pour les personnes sans enfant à charge



En 2021, 25 personnes isolées différentes ont pu bénéficier d'une mise à l'abri de 514 nuitées à l'hôtel. Soit 50% de moins par rapport à 2020.

Prise en charge des familles

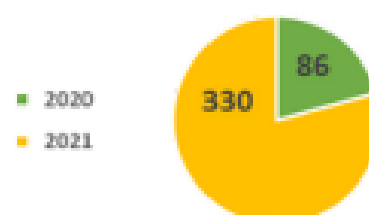
13 familles (au lieu de 11 en 2020), représentant 33 personnes, ont été prises en charge en 2021.

La durée moyenne de séjour à l'hôtel pour les familles est passée de 8 à 25 nuits pour un total annuel de 330 nuitées (+ 383% par rapport à 2020).

Il s'agit principalement de familles en demande d'asile, ou en situation administrative incomplète.

Au total, on compte 58 personnes et 844 nuitées effectuées à l'hôtel en 2021

Nombre de nuitées réalisées pour les familles à l'hôtel



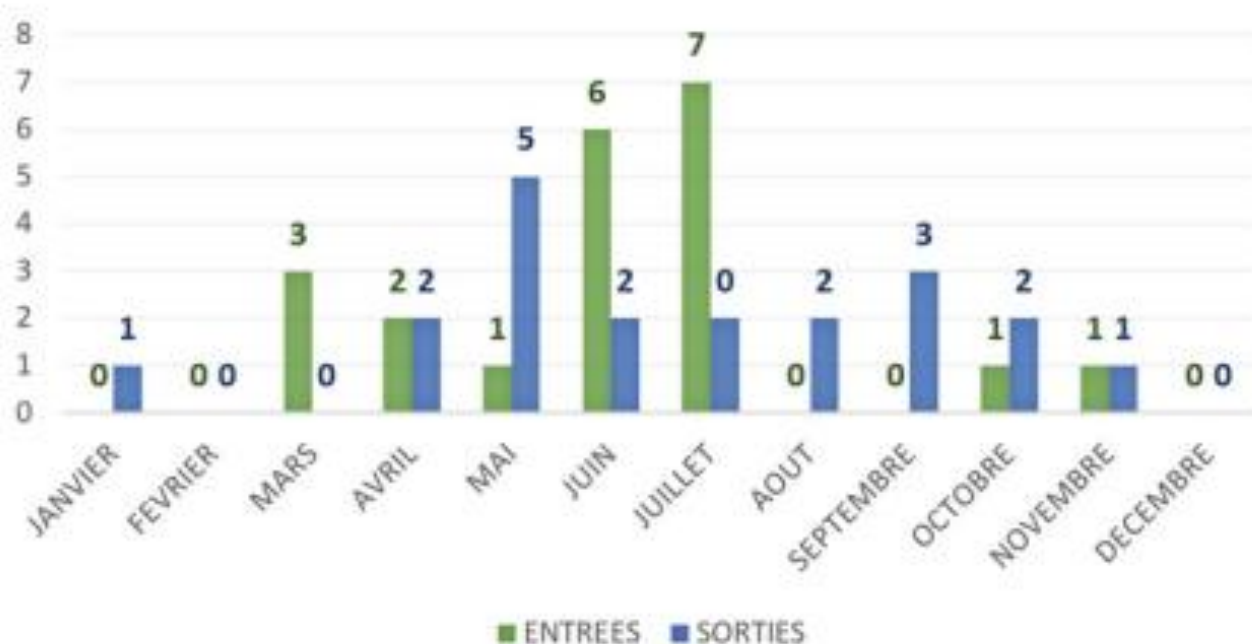
Hébergement d'urgence famille

L'offre d'hébergement d'urgence pour les familles se compose en Charente de solutions en « semi regroupés », 15 Studios au sein de « l'INTERVAL » se trouvant à la sortie de Côteaux des Blanzacais, 17 appartements d'urgence subventionnés et 5 appartements d'urgence financés via le CHRS.

Ce sont au total 53 ménages qui ont été pris en charge sur le pôle famille en 2021 représentant 191 personnes différentes et un cumul de 47 151 nuitées.

Le nombre de ménages accueillis est semblable à l'année passée mais le nombre de personnes a de nouveau augmenté (191 contre 170 personnes en 2020). Nous avons 33 ménages présents au 01/01/2021 et avons accueilli 16 nouveaux ménages.

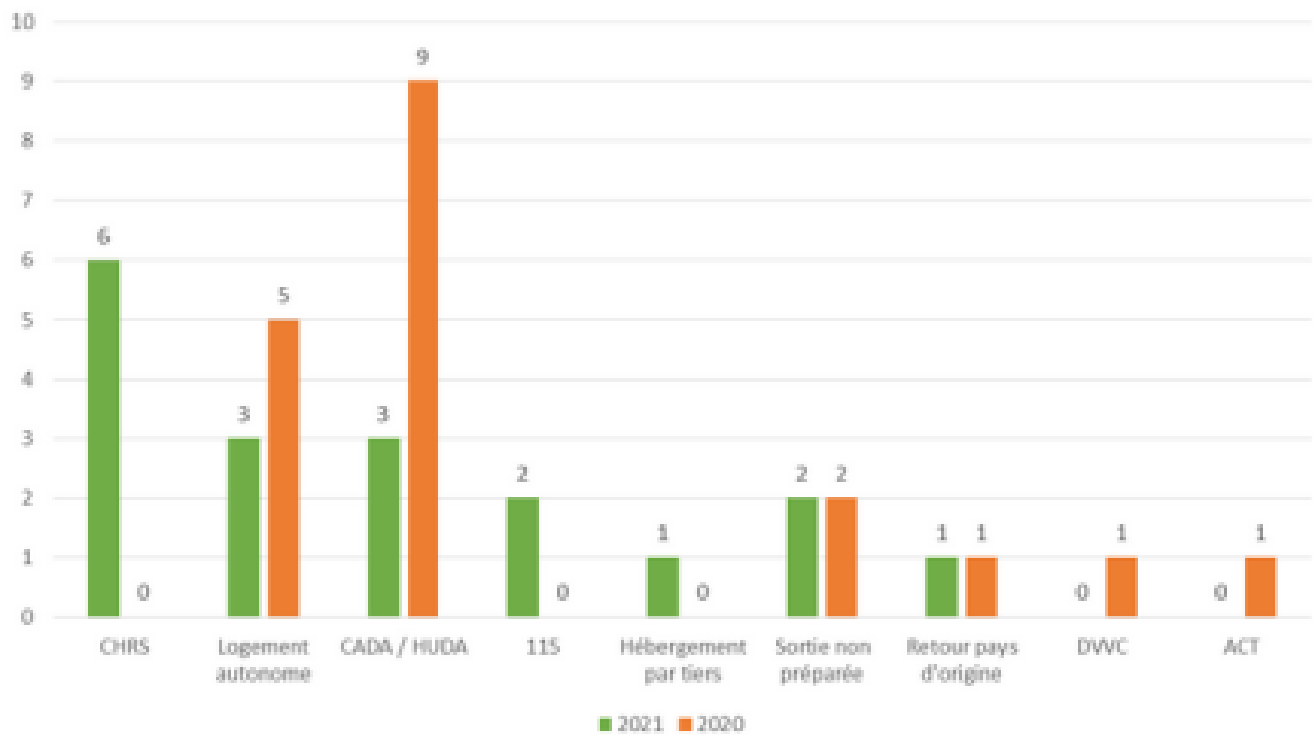
FLUX ENTREES ET SORTIES 2021



18 départs ont eu lieu au cours de l'année 2021 (contre 19 départs en 2020). 6 départs en CHRS, 3 en logement autonome, 3 départs en CADA et 1 départ du Territoire National. 1 ménage a quitté le département, 2 ont été hébergé par des tiers et 2 ménages ont quitté le dispositif sans que leur sortie n'ait été préparée.

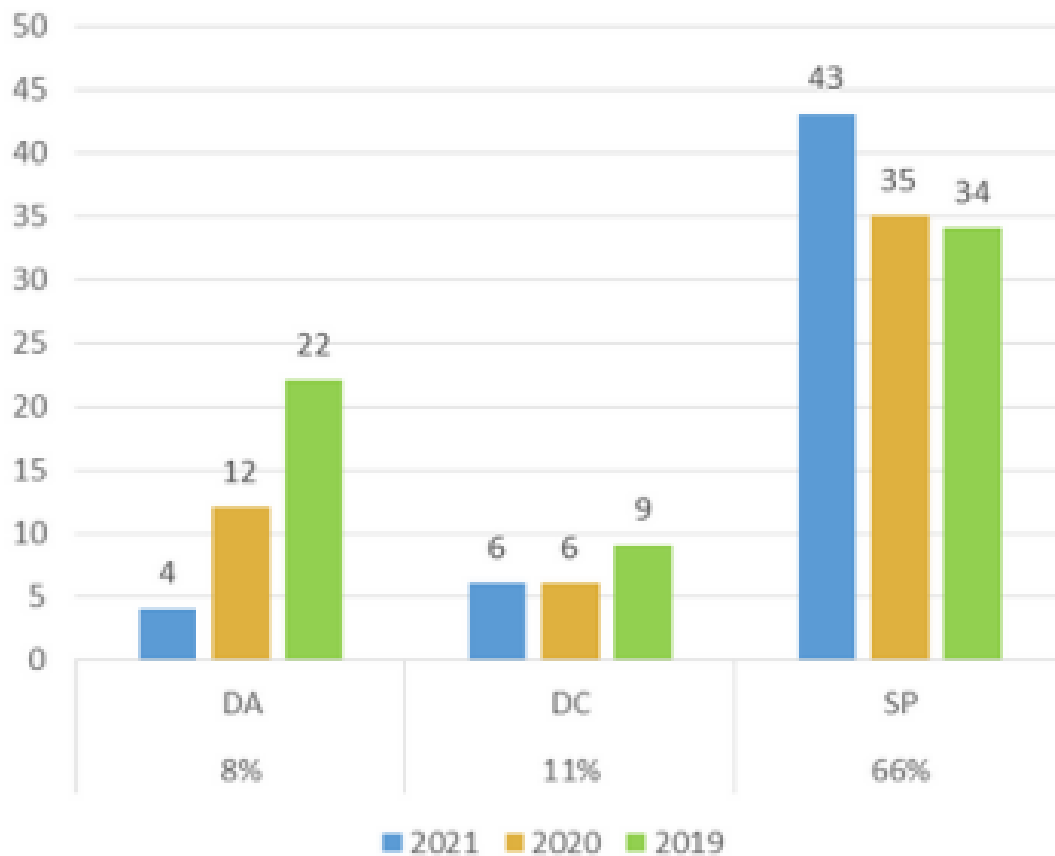
Au 31/12/2021, 34 ménages étaient encore présents dans le dispositif.

Solutions de sortie



Une majorité de familles est accueillie avec des droits incomplets

COMPARAISON DES STATUTS ADMINISTRATIFS



FOCUS sur les places CHRS : 6909 nuitées réalisées soit 15% des nuitées totales du dispositif soit pour 10 places, un taux d'occupation de 189 %.

FOCUS sur le centre d'hébergement l'INTERVAL qui représente 30 % des nuitées de notre dispositif avec 14158 nuitées pour un total de 26 ménages dont :

- 202 nuitées DA* soit 2% des nuitées de l'interval ;
- 12 831 nuitées SP* soit 90% des nuitées de l'interval ;
- 1125 nuitées DC* soit 8% des nuitées de l'interval .

FOCUS sur les places en appartement d'urgence : 26570 nuitées réalisées soit 55% des nuitées totales de notre dispositif.

*DA: Demandeur d'Asile
*SP: Sans papiers
*DC: Droit Commun

Le Dispositif HUDA (Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)

L'AFUS16 est dotée de 16 places réparties en 5 logements en diffus sur le département (2 à Angoulême, 1 à l'Isle d'Espagnac, 1 à Gond-Pontouvre et 1 sur Côteaux des Blanzacais).

En 2021, 17 ménages ont été accueillis dans nos HUDA (En 2020 ils étaient 14 ménages) soit 27 personnes distinctes. Ce sont plus exactement 11 hommes, 1 femme enceinte, 2 couple avec enfants et 3 femmes avec enfants qui ont été hébergés dans ce dispositif. 7 de ces ménages étaient déjà présents dans le service au 1er janvier 2021.

Ces 17 ménages ont totalisé 4459 nuitées (4409 nuitées en 2020) soit une légère hausse des nuitées par rapport à 2020. La moyenne d'âge est de 29 ans (au lieu de 31 ans en 2020).

L'ESTAPLE l'unité LHSS

TPOLOGIE DES PERSONNES ACCUEILLIES

L'année 2021 totalise 21 admissions dont 14 hommes, 7 femmes et 4 enfants accompagnants. La moyenne d'âge est de 44 ans (proportion stable).

Le profil type du résident LHSS est sensiblement le même qu'en 2020, celui d'un homme de nationalité Française, âgé de 44 ans, bénéficiaire du RSA, accueilli en moyenne 2,4 mois (sur l'année civile).

ANALYSE DES DUREES DE SEJOUR

Les résidents comptabilisent 1817 nuitées sur l'année ce qui représente une durée moyenne de séjour de 4 mois sur le séjour entier (certains avaient commencé avant le 1er janvier 2020) et 2.4 mois sur l'année civile (entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020).

52% des séjours dépassent la durée théorique (de 2 mois), ce qui s'explique également par la complexité de la prise en charge et le manque de solution adaptée à la sortie.

SOLUTIONS DE SORTIES

Le binôme, Accompagnant Educatif et Social (AES) et conseillère sociale, prépare les résidents à une solution de sortie. Un projet est défini avec la personne dès le début de son séjour en lien avec le responsable du service. Il est suivi et rediscuté en réunion d'équipe afin de s'assurer que les objectifs sont réalisables et en rapport avec l'évolution de la situation. La durée moyenne de séjour de ces personnes sortantes est ainsi de 4 mois.

15 personnes sur les 21 résidents sont sorties vers :

- les hébergements d'urgence du 115 (6 personnes après une moyenne de séjour de 3 semaines) ;
- des tiers (5 résidents après plus de 4 mois de séjour) ;
- une maison relais (1 personne après 10 mois au sein de l'unité) ;
- un EHPAD (1 personne après 7 mois de séjour) ;
- son propre logement (1 personne après plus de 10 mois sur l'unité) ;
- le pays d'origine (1 personne après 7 mois de prise en charge).

L'Afus16 vous remercie de votre attention et vous mets à disposition des documents consultables en ligne via notre site internet : www.afus16.fr/documents/

Diverses pages vous présenteront l'étendue des missions exercées par l'Afus16.

La rubrique *Documents* vous permettra notamment d'accéder à divers documents numériques (bilans détaillés, textes officiels, document de presse, présentation des différents pôles, etc...).

▼ Plaquette LHSS

Présentation

Les LHSS sont un dispositif médico-social d'accueil temporaire, fonctionnant 24h sur 24 et permettant aux personnes sans abri, quelle que soit leur situation administrative, de recevoir des soins médicaux et paramédicaux qui leur soient dispensés à domicile si elles en disposent.

L'Afus16 dispose aujourd'hui de 4 places pour accueillir des personnes seules ou avec des familles avec enfants, si la situation le présente, sur une durée maximale de 3 mois renouvelable selon les besoins évalués.

L'accueil a la possibilité d'être hébergé dans ce dispositif avec son animal de compagnie sous réserve de la capacité du maître à assurer la subsistance de son animal et la sécurité de celui-ci.

Les Objectifs

Permettre aux personnes de bénéficier d'une continuité de soins ne nécessitant pas une hospitalisation, tout en leur permettant, à la sortie de l'unité, l'accès à la restauration de leur

projet de vie - du tout au moins à leur autonomie.

Permettre aux personnes accueillies un réajustement de leur situation médicale et sociale.

Les Missions

Une prise en charge sanitaire et sociale par des soins médicaux et un accompagnement social qui permettrait une réinsertion sociale.



Des prestations médicales liées à l'hébergement (selon que la réalisation et une éventuelle prise en charge au sein de l'unité).

Faire une demande d'admission

L'admission est prononcée par le directeur et le chef de service de l'unité après avis du médecin référent.

Les bénéficiaires doivent répondre à certains critères et la décision se prendra en fonction de l'avis médical et psychosocial se fondant sur :

- Le besoin sanitaire de la personne
- L'absence de la nécessité de prise en charge hospitalière
- L'opportunité de son admission dans ce dispositif au regard des besoins diagnostiques

Le dossier d'admission est composé de :

- La demande de l'usager (recueillant son libre consentement),
- Un volet social intégrant une évaluation,
- Une évaluation médicale, notant le besoin d'une prise en charge au sein de l'unité.

Le volet social et le volet médical sont à envoyer aux adresses mail du cadre et du médecin référent. Les adresses figurent sur le dossier de candidature téléchargeable sur le site de l'Afus16 : <http://www.afus16.fr>



L'Afus16 peut aussi présenter vos activités. N'hésitez pas à nous contacter !



Un site : www.afus16.fr

Nous remercions
nos membres.



Et nos partenaires financiers ayant rendu cela possible.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

**STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine